

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉTUDIANT·E·S

CHAMP D'APPLICATION

Les principes ci-dessous s'appliquent aux étudiant·e·s du MSc en science forensique, orientation investigation et identification numériques, immatriculés à l'UNIL ou SEMP (Swiss-European Mobility Programm, ex-ERASMUS), qui sont amenés à se déplacer de l'UNIL vers la Haute école spécialisée bernoise (BFH-TI) pour les raisons suivantes:

- Pour suivre des **enseignements de Master et les examens qui y sont liés.**
- Pour des séances de travail (au maximum 3 par semestre) avec le directeur du travail de mémoire (supervision conjointe UNIL-BFH-TI uniquement).
- Si le travail de mémoire nécessite l'utilisation d'un laboratoire dans une autre haute école de Suisse et sur demande du directeur du mémoire, 28 déplacements peuvent être pris en charge durant la deuxième année du Master (supervision conjointe UNIL-BFH-TI uniquement).

FRAIS NON REMBOURSÉS

- Les déplacements pour effectuer des recherches en bibliothèque ou en laboratoire (sauf cas mentionné ci-dessus).
- Les déplacements pour suivre sur un autre site des cours similaires à ceux dispensés par l'université à laquelle l'étudiant·e est immatriculé.
- Les déplacements du domicile de l'étudiant·e vers l'université à laquelle il/elle est immatriculé·e.
- Les trajets effectués en voiture.
- Les déplacements effectués hors période de cours et d'examens. Les cas particuliers sont réservés.
- Les frais de déplacement du domicile de l'étudiant·e vers la gare.
- Les déplacements effectués dans le cadre d'un stage.
- Les titres de transports publics urbains pris indépendamment du billet de train et du City-Ticket.

REMARQUE :

L'Universités de Lausanne attire l'attention des étudiant·e·s sur le fait qu'elle décline toute responsabilité découlant de l'utilisation de véhicules privés pour leurs déplacements entre les sites.

PRINCIPES

- Remboursement de chaque déplacement sur présentation des titres de transport jusqu'à un maximum fixé au prix du billet CFF City-Ticket* 2^{ème} classe demi-tarif. Voir ci-dessous les modalités pour les détenteurs d'AG.
- Le total des frais de transport remboursés ne peut pas dépasser CHF 800.- /semestre.
- En cas de déplacements fréquents, il est conseillé aux étudiant·e·s d'acquérir un AG (durée minimale de 4 mois).
- Remboursement selon les modalités ci-dessous en fin de semestre uniquement et au plus tard deux mois après la fin du semestre.

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

- Sur la base du formulaire ci-joint dûment rempli, accompagné des billets de train ordinaires / City-Ticket* originaux **ou** de la photocopie de l'abonnement général accompagné du justificatif de paiement, ainsi qu'une photocopie de la carte d'étudiant·e.
- Les enseignants dispensant l'enseignement sont priés de signer chaque ligne du formulaire soumis par l'étudiant·e, attestant sa participation au cours. Pour les examens, l'étudiant·e est tenu de faire signer le formulaire par l'enseignant présent à l'examen ou, à défaut, le surveillant.

VALIDATION ET REMBOURSEMENT

- Les formulaires dûment remplis et signés ainsi que les titres de transport (scotchés sur feuille A4) doivent être adressés en un seul envoi au Secrétariat des étudiants de l'École des sciences criminelles (ESC).
- L'ESC doit confirmer que les cours suivis à l'extérieur par l'étudiant·e font partie de son plan d'étude et valider par son tampon et une signature le formulaire d'indemnisation.
- L'ESC procède au remboursement de l'étudiant·e.

*Oltre le déplacement en train jusqu'à la ville de l'université / haute école d'accueil, le City-Ticket comprend une carte journalière donnant droit à un accès illimité aux transports publics urbains au lieu de destination.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉTUDIANT·E·S

Selon les principes mentionnés au verso, veuillez joindre en annexe les TITRES DE TRANSPORT ORIGINAUX.

Ce formulaire doit être validé par l'enseignant (une signature par déplacement) et transmis au Secrétariat des étudiants de l'École des sciences criminelles. **Ecrire lisiblement.**

<p>Nom et prénom: _____</p> <p>Adresse (rue et NPA): _____</p> <p>_____</p> <p>IBAN (CCP ou bancaire): _____</p> <p>nom de la banque, ville: _____</p> <p>_____</p>	<p>Email institutionnel: _____</p> <p>Date de naissance: _____</p> <p>Université d'immatriculation: Université de Lausanne</p> <p>Cursus suivi: <input type="checkbox"/> Master en _____</p> <p>_____</p> <p>Semestre : automne / printemps _____</p>
---	--

Date	Destination	Titre de transport utilisé <small>En cas d'abonnement général, ne pas indiquer le prix</small>	Prix	Cours suivi	Signature de l'enseignant pour chaque case <small>(pas de guillemet, ni d'accolade)</small>

<p>Signature de l'étudiant·e:</p> <div style="border: 1px solid black; height: 60px; width: 100%;"></div>	Fr.	<p>TOTAL</p>	
--	-----	---------------------	--

Par sa signature l'étudiant·e atteste de la véracité des renseignements fournis.

Transmission du formulaire au Secrétariat de l'École des sciences criminelles en fin de semestre et au plus tard deux mois après la fin du semestre.

Validation de l'ESC (tampon et signature)